

VISION MÉTROPOLITAINE DE L'EAU

L'eau au cœur des milieux de vie de la Communauté métropolitaine de Québec : un modèle inspirant

Communauté métropolitaine de Québec

Plan d'action 2021-2030

Juin 2021

COORDINATION ET RÉDACTION

Adopté à l'unanimité par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en juin 2021, le présent document est le résultat direct d'une large démarche de collaboration et de concertation entre tous les partenaires du milieu.

En effet, bien que la rédaction de ce document ait été réalisée par toute l'équipe de la CMQ, il s'avère que l'engagement des membres du comité de réflexion ainsi que le dévouement de tous les partenaires du milieu ont sans contredit permis de réaliser un document fort et représentatif des attentes du milieu.

Le crédit de la réalisation revient donc à l'ensemble des personnes qui ont participé de près, ou de loin, à la démarche.

À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ

Organisme de planification, de coordination et de financement, la CMQ intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain, en mobilité durable et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et 800 000 habitants, soit 10 % de la population du Québec.

RÉFÉRENCES À CITER

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2021.
Plan d'action 2021-2030. Vision métropolitaine de l'eau.
28 pages.

Page couverture :
La rivière Saint-Charles et son milieux de vie!
© Claire Giroux



Le grand héron et sa proie!

Mot du président



Régis Labeaume
Maire de la Ville de Québec et
président de la CMQ

Aujourd'hui, c'est avec enthousiasme que je vous présente le plan d'action de la Vision métropolitaine de l'eau. Il y a deux ans, toute cette aventure a commencé par un souhait partagé entre les élus de la Communauté : mettre sur pied une vaste démarche de concertation afin que, collectivement, nous assurions la préservation de la ressource eau et de ses multiples usages.

L'ambitieux plan d'action que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit d'échanges et de consensus entre les acteurs de la région. Ce plan d'action nous permet de rêver et de voir grand. La qualité de vie et la santé de nos citoyens, le développement économique de nos régions et la protection de notre environnement sont tributaires de la façon dont nous gérons notre eau. Nous souhaitons remettre l'eau au cœur de nos milieux de vie et nous nous sommes munis d'actions concrètes pour y parvenir.

Cette démarche a été menée de main de maître par nos deux coprésidents, Mme Suzanne Verreault conseillère municipale responsable du dossier de l'environnement à la Ville de Québec et M. Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Je remercie également les partenaires, les fonctionnaires et les élus pour leur disponibilité et le partage de leur expertise tout au long du processus. Vous pouvez être extrêmement fiers du travail accompli.

> Nous souhaitons remettre l'eau au cœur de nos milieux de vie et nous nous sommes munis d'actions concrètes pour y parvenir.

Enfin, je me dois de souligner la qualité du travail de la Communauté métropolitaine de Québec qui a amené le rêve que nous partagions à des actions concrètes qui profiteront assurément à notre région.

Depuis deux ans, nous avons eu la chance de côtoyer des personnes inspirantes qui ont la volonté commune d'accorder une place prépondérante à la ressource eau dans notre région. Nous sommes très reconnaissants des discussions franches et du partage de connaissances qui ont émergé de ces rencontres. C'est donc avec fierté que nous vous présentons aujourd'hui le plan d'action qui concrétise la Vision métropolitaine de l'eau.

Rappelons-le, ce plan est l'aboutissement d'une large démarche de collaboration et de concertation qui a impliqué près de 200 intervenants. Il propose 52 actions dont l'échéance s'étend jusqu'en 2030. Parmi les actions structurantes, mentionnons la création d'un réseau d'accès et d'infrastructures en bordure des lacs, des rivières et du fleuve dont l'objectif est de favoriser la baignade et la pratique d'activités nautiques. Soulignons, également, la mise en place d'un réseau métropolitain d'espaces naturels protégés afin de protéger nos sources d'eau potable. C'est donc le début d'une nouvelle aventure qui s'amorce, celle de la mise en œuvre et du passage à l'action!

Ce plan d'action est le résultat de nombreuses itérations entre les partenaires. Nous souhaitons exprimer toute notre gratitude aux membres du comité de réflexion, aux intervenants et aux élus sans qui rien de cela n'aurait été possible.

Nous sommes très heureux d'avoir participé à cette grande vision qui positionne l'eau au cœur de nos milieux de vie. C'est avec intérêt que nous continuerons de suivre la mise en œuvre du plan d'action.

Merci à tous !

Mot des coprésidents



Suzanne Verreault
Coprésidente du comité
de réflexion et Conseillère
municipale à la Ville de Québec



Martin Vaillancourt
Coprésident du
comité de réflexion et
Directeur général au
Regroupement national
des conseils régionaux de
l'environnement

Table des matières

Préambule	9
Des actions structurantes, un plan d'action vivant !	10
Axes, orientations et actions	13 à 25
Comité de réflexion	27



La rivière Chaudière vers l'arrivée de son long parcours.

© Mélanie Deslongchamps

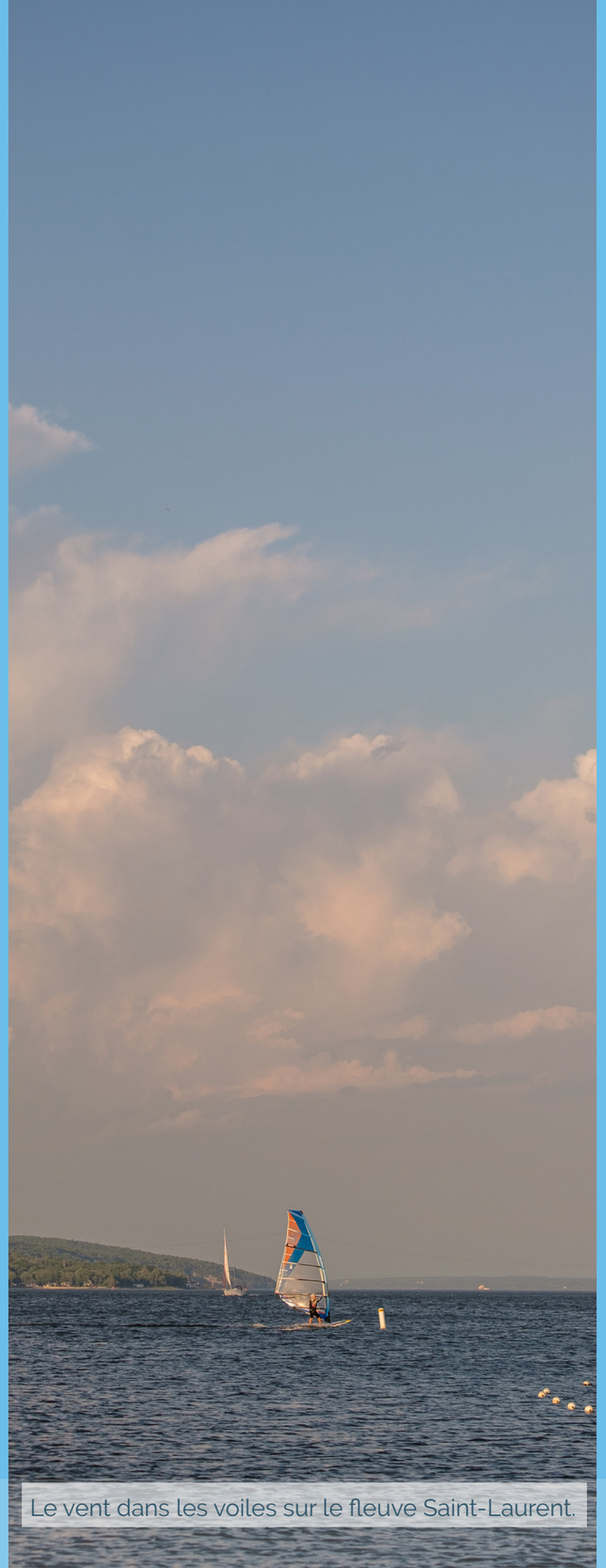
Préambule

La présence et l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante sont déterminants pour l'attractivité, le développement et la qualité des milieux de vie sur le territoire métropolitain. Au fil des ans, la CMQ s'est donné comme mandat d'encourager et de favoriser la préservation de l'eau afin d'en permettre une utilisation rationnelle pour de multiples fins. C'est dans ce contexte que la CMQ a initié, en 2019, une démarche pour élaborer une Vision métropolitaine de l'eau (ci-après appelée « la Vision ») ainsi qu'un plan d'action. Les objectifs de cette grande démarche étaient notamment d'assurer une cohérence métropolitaine à l'égard des initiatives et des actions liées à l'eau et de participer à la concertation régionale entre les acteurs.

Première étape, bâtir une Vision métropolitaine de l'eau

Pour élaborer la Vision, la CMQ a initié une vaste démarche de concertation à l'échelle métropolitaine par la création d'un comité de réflexion, composés de partenaires représentatifs du milieu, ainsi que différents chantiers de travail. Après une première année rythmée par de nombreuses rencontres, de travaux et d'échanges, le conseil de la CMQ a adopté un premier document sur la Vision en juin 2020.

Ce document comprenait l'énoncé de vision suivant :



Le vent dans les voiles sur le fleuve Saint-Laurent.

L'eau au cœur des milieux de vie de la communauté métropolitaine de Québec : un modèle inspirant

L'aménagement, la protection des sources d'eau potable et le développement du territoire s'effectuent dans une logique de bassin versant, ce qui améliore la qualité des milieux de vie et leur résilience face aux changements climatiques. Les eaux de précipitations sont gérées à la source et la capacité de support des écosystèmes est respectée. Plusieurs cours d'eau artificialisés ont été restaurés ou ont retrouvé leur espace de liberté.

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières, les lacs et les milieux naturels constituent des éléments structurants du territoire. Les espaces riverains forment un vaste réseau connecté et facilement accessible. Les accès publics à l'eau offrent un environnement convivial où toutes les activités, notamment la baignade, s'effectuent de façon responsable. L'eau affiche une excellente qualité et est disponible en quantité suffisante, tant pour la consommation que pour les autres usages.

Très engagés et sensibilisés à la valeur de l'eau, tous les acteurs de la communauté agissent en concertation et contribuent collectivement à la préservation de cette richesse. De même, des mécanismes de financement permettent d'assurer une gestion responsable de l'eau au profit des générations actuelles et futures.

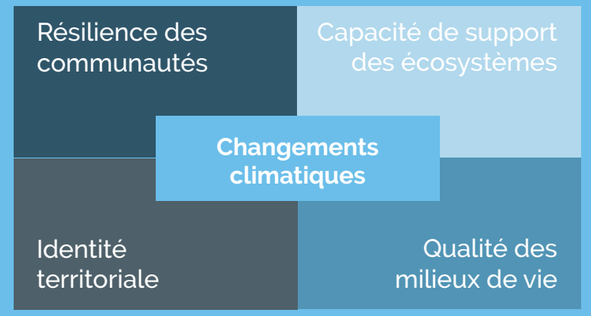
Pour l'ensemble de la collectivité, l'eau constitue un aspect important de l'identité territoriale, un patrimoine naturel indispensable et une source de fierté pour tous, qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

Outre cet énoncé, on y retrouvait 4 grands axes, soit :

1. Optimiser la gouvernance de l'eau et la planification du territoire
2. Garantir une eau de qualité et en quantité suffisante et veiller à la sécurité des personnes et des biens
3. Protéger, utiliser de façon durable, restaurer et créer des écosystèmes naturels
4. Mettre en valeur les accès publics, le patrimoine et les paysages

Le document contenait aussi 12 orientations ainsi que 35 objectifs lesquels sont repris dans le présent document.

De plus, cette première étape de la démarche a également permis de cibler cinq piliers pour la Vision. Ceux-ci se définissent comme les fondements de la Vision, lesquels permettent d'ancrer l'image projetée du futur. Les actions proposées dans ce plan doivent permettent de répondre à l'un ou l'autre des piliers et surtout, ne pas entrer en conflit avec l'un de ceux-ci.



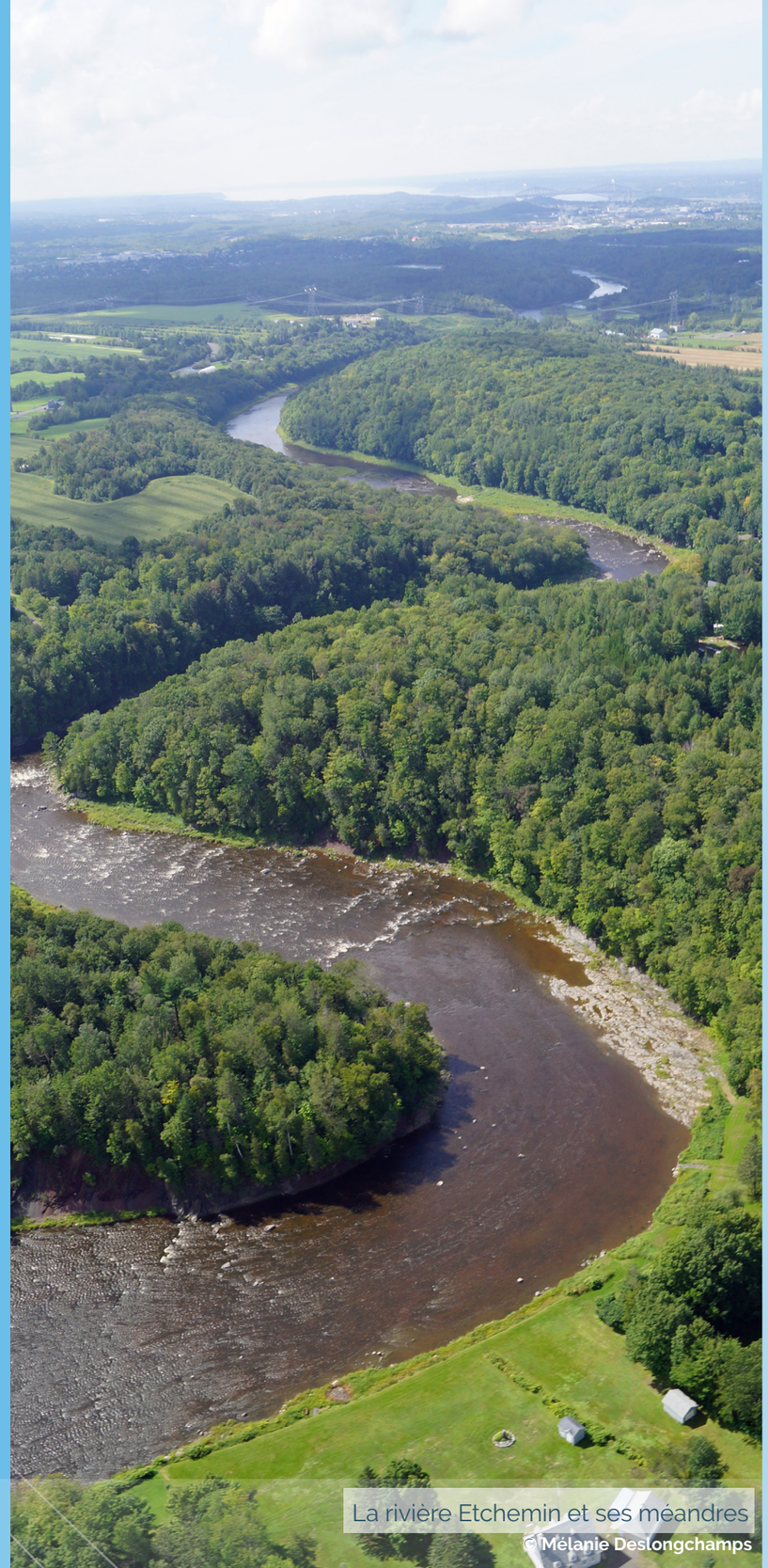
Étape deux, élaborer un plan d'action concerté

Afin de produire un plan d'action concerté, la CMQ et six organismes de bassin versant (OBV) du territoire ont mis sur pied des processus de concertation à l'hiver 2020-2021. Cette démarche a permis de colliger près de 500 pistes d'actions à différentes échelles. Celles-ci ont servi à alimenter de nombreux échanges lors des rencontres du comité de réflexion.

Un plan d'action contenant 52 actions à l'échelle métropolitaine a été élaboré afin de mettre en œuvre la Vision. Il est important de noter que des plans de mise en œuvre (PMO) de la Vision seront produits par plusieurs partenaires, ce qui permettra de mettre en lumière des actions plus spécifiques sur le territoire.

Un échéancier est également présenté pour chaque action, lequel se définit de la façon suivante :

- Échéance courte : Action qui doit se réaliser d'ici 2024 (3 ans).
- Échéance moyenne : Action qui se doit se réaliser d'ici 2026 (5 ans).
- Échéance longue : Action qui doit se réaliser d'ici 2030 (9 ans).



La rivière Etchemin et ses méandres

© Mélanie Deslongchamps

Des actions structurantes, un plan d'action vivant !

Qu'est-ce qu'une action structurante ? Excellente question ! Il s'agit d'une action qui se définit comme étant mobilisatrice et inspirante pour les partenaires du territoire. De nature plus globale, l'action structurante doit entraîner un sentiment de fierté, d'inspiration, d'adhésion et d'appartenance à l'égard de la Vision. En plus de répondre à l'énoncé et aux piliers de la vision, les actions structurantes doivent répondre à plusieurs orientations et objectifs proposés.

À la suite de nombreux échanges avec les partenaires du milieu ainsi qu'avec les membres du comité de réflexion, et en considérant également les idées issues de la plateforme de consultation citoyenne *Bâtir ensemble*, il s'avère que quatre actions structurantes ont été identifiées dans le cadre du Plan d'action 2021-2030 de la Vision métropolitaine de l'eau.

Il s'agit des actions suivantes :

1. Créer un *Réseau métropolitain d'accès et d'infrastructures en bordure des lacs, des rivières et du fleuve*, afin de favoriser la baignade ainsi que la mise en valeur des activités nautiques au cœur des milieux de vie.
2. Poursuivre le développement et pérenniser l'*Observatoire métropolitain de suivi de la qualité de l'eau* et assurer la diffusion ainsi que le partage des données.
3. Créer un *Réseau métropolitain d'espaces naturels protégés et connectés* pour le maintien de la biodiversité, des fonctions et services écosystémiques ainsi que pour la protection des sources d'eau.
4. Mettre en place des mécanismes de financement destinés à la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de l'eau.

Maintenant, place à l'action !

Axe 1

Optimiser la gouvernance de l'eau et la planification du territoire

L'aménagement, la protection des sources d'eau potable et le développement du territoire doivent s'effectuer dans une logique de bassin versant. Cette approche permettra notamment d'améliorer la qualité de l'eau, la cohabitation des usages ainsi que la qualité des milieux de vie et leur résilience face aux changements climatiques. Le leadership fort des décideurs, l'optimisation de la gouvernance, le travail en concertation, l'engagement des acteurs de l'eau, la communication des enjeux de l'eau et la mobilisation de la population sont à cet égard des éléments essentiels pour améliorer nos pratiques et assurer une gestion responsable de cette richesse au profit des générations actuelles et futures.

Orientation 1

Aménager et développer le territoire en intégrant les principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Objectifs

- Intégrer les concepts de gestion de l'eau par bassin versant dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- Accompagner et outiller les MRC et municipalités à l'intégration des concepts de gestion de l'eau par bassin versant en aménagement du territoire

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
1	Assurer un arrimage entre les objectifs des différents outils de planification de l'aménagement du territoire et ceux de la ressource eau.	Milieu municipal[1]	OBV, TCRQ, organismes du milieu et le MAMH	Moyenne
2	Mieux encadrer l'aménagement et le développement du territoire en intégrant des mesures relatives au principe du moindre impact sur la ressource hydrique[2].	Milieu municipal	Milieu municipal, OBV, organismes du milieu, milieu de la recherche et MAMH	Moyenne
3	Maintenir ou instaurer des mesures de protection adéquates dans les bassins versants de prise d'eau potable municipale de surface en fonction de leurs vulnérabilités.	CMQ et municipalités	MRC	Moyenne
4	Développer des outils d'information et d'aide à la décision à l'échelle du territoire.	CMQ et MRC	Milieu municipal, OBV, organismes du milieu, gouvernements et milieu de la recherche	Courte à moyenne
5	Favoriser l'exemplarité dans l'application réglementaire à l'échelle métropolitaine.	CMQ	MRC, municipalités, OBV, CRE, organismes du milieu et milieu de la recherche	Courte
6	Bonifier les mécanismes permettant de faire des liens entre les besoins des municipalités et l'expertise scientifique.	Organismes du milieu et OBV	Milieu municipal, gouvernements et milieu de la recherche	Courte

1. Le milieu municipal se compose de la CMQ, des MRC ainsi que des municipalités.
2. Se référer à la définition proposée dans le PMAD révisé.

Orientation 2

Poursuivre la concertation entre les partenaires à l'échelle des bassins versants pour répondre aux enjeux de l'eau

Objectifs

- Élaborer et suivre un plan d'action concerté pour la mise en œuvre de la vision et en assurer la révision à intervalles réguliers
- Pérenniser les activités du comité de réflexion et établir des règles de fonctionnement
- Collaborer et participer, avec tous les partenaires du milieu, à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
7	Soutenir la mise en œuvre, la mise à jour et le suivi annuel du plan d'action ainsi que favoriser la concertation entre les partenaires, notamment par la création d'un comité.	CMQ	MRC, municipalités, OBV, CRE, organismes du milieu et milieu de la recherche	Courte
8	Élaborer des plans de mise en œuvre de la Vision.	MRC, OBV, CRE et organismes du milieu	CMQ et municipalités	Courte

Orientation 3

Miser sur les mécanismes de financement en place et, de façon concertée, en établir de nouveaux

Objectifs

- Statuer sur les différents besoins et convenir, avec les partenaires, des mécanismes de financement appropriés
- Mettre en œuvre des mécanismes de financement permettant d'assurer une gestion responsable de l'eau

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
9	Mettre en place un fonds et/ou un programme métropolitain pour financer la mise en œuvre de la Vision.	CMQ	Gouvernements, MRC et municipalités	Moyenne
10	Amorcer une réflexion sur l'utilisation de mécanismes d'écofiscalité.	CMQ et municipalités	MAMH, MELCC et MRC	Moyenne

Orientation 4

Favoriser la cohabitation harmonieuse des usages

Objectifs

- Atténuer les conflits d'usages et de valeurs

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
11	Sensibiliser les intervenants à l'importance des études de potentiel archéologique dans la planification des projets situés en bordure des lacs et des cours d'eau.	Nation huronne-wendat	OBV, organismes du milieu, milieu municipal et partenaires privés	Court

Orientation 5

Communiquer et diffuser l'information afin de mobiliser la population sur les enjeux de l'eau

Objectifs

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication afin de mobiliser la population sur les enjeux liés à l'eau
- Informer, sensibiliser et éduquer sur l'eau, sa valeur, ses bienfaits et sa rareté ainsi que sur l'importance et le rôle des écosystèmes naturels

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
12	Réaliser et diffuser un plan de communication auprès de l'ensemble des partenaires et de la population.	CMQ	OBV, CRE, organismes du milieu, MRC et municipalités	Courte
13	Mettre en place des programmes et des activités de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement pour les écoles et les citoyens, en lien avec les différents thèmes de l'eau ainsi que les gestes à poser.	CMQ, OBV, CRE et organismes du milieu	Organismes du milieu, MRC et municipalités	Courte

Axe 2

Garantir une eau de qualité et en quantité suffisante et veiller à la sécurité des personnes et des biens

Pour favoriser l'attractivité, le développement et la qualité des milieux de vie sur le territoire, la présence et l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante sont déterminants. Il est nécessaire d'œuvrer afin que l'eau affiche une excellente qualité et soit disponible en quantité suffisante, tant pour la consommation que pour les autres usages, y compris la baignade et la santé des écosystèmes naturels. Il faut protéger nos milieux de vie et faire en sorte de minimiser les risques liés aux aléas naturels, de façon à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Orientation 6

Protéger et améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine

Objectifs

- Prévenir et réduire l'apport de contaminants dans l'eau de surface
- Prévenir et réduire l'apport de contaminants dans les eaux souterraines
- Bonifier et structurer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface et souterraine

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
14	Promouvoir la gestion des eaux pluviales dans les secteurs déjà urbanisés et déployer les effort nécessaires pour assurer le suivi des mesures mises en place.	Municipalités	MRC, CMQ et CRE	Moyenne
15	Améliorer la gestion des eaux usées, particulièrement en limitant les rejets dans les secteurs sensibles tels que les bassins versants de prises d'eau potable.	Municipalités et CMQ	MRC, milieu de la recherche et MELCC	Moyenne
16	Favoriser les approches permettant de diminuer l'épandage de sels de voirie.	Municipalités	MRC et MTQ	Moyenne
17	Soutenir l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, particulièrement pour les aires d'alimentation de prises d'eau situées sur plusieurs territoires municipaux.	CMQ et MRC	Municipalités et MELCC	Courte
18	Maintenir et développer le réseau métropolitain de suivi de la qualité de l'eau.	CMQ	MRC, municipalités, OBV, organismes du milieu et MELCC	Courte
19	Unifier et diffuser les informations disponibles sur la qualité de l'eau des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines.	OBV et milieu municipal	CRE, organismes du milieu et MELCC	Moyenne

Orientation 7

Assurer un approvisionnement en eau en quantité suffisante pour tous les usages

Objectifs

- Gérer l'approvisionnement et la consommation de façon à respecter les débits réservés actuels et futurs ainsi que la capacité des eaux souterraines
- S'assurer de répondre à la demande en approvisionnement en eau dans les secteurs qui ont une disponibilité restreinte, des contraintes de prélèvement actuelles ou potentielles, ou encore en cas de déversement majeur ou de sinistre
- Améliorer les connaissances sur la disponibilité en eau

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
20	Favoriser la mise en place d'infrastructures permettant la réduction et la réutilisation de l'eau potable ainsi que l'utilisation des eaux pluviales.	Milieu municipal	OBV, CRE, MAMH, MELCC et organismes du milieu	Moyenne
21	Améliorer le suivi et investir dans la rénovation des infrastructures pour limiter les fuites dans les réseaux aqueducs.	Municipalités et CMQ	MAMH	Moyenne
22	Adopter et faire respecter des règlements municipaux de consommation d'eau potable.	Municipalités	CMQ et MRC	Courte
23	Réaliser des études afin de s'assurer de répondre à la demande en approvisionnement en eau dans les secteurs qui ont une disponibilité restreinte, des contraintes de prélèvement actuelles ou potentielles, ou encore en cas de déversement majeur ou de sinistre.	Municipalités	Milieu municipal, milieu de la recherche et partenaires privés	Moyenne
24	Documenter la possibilité de mettre en place un réseau permanent de suivi de la quantité d'eau sur le territoire.	Milieu municipal et organismes du milieu	OBV, milieu de la recherche et MELCC	Moyenne

Orientation 8

Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risques d'inondations

Objectifs

- Actualiser et maintenir à jour la cartographie des zones inondables sur le territoire et accompagner les MRC et les municipalités dans la mise à jour des outils de planification
- Réduire et limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux de précipitations à la source
- Minimiser l'exposition des personnes et des biens aux aléas naturels
- Approfondir les connaissances sur les processus hydrodynamiques et hydrogéomorphologiques

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
25	Intégrer les cartes des zones inondables produites par les gouvernements dans les outils de planification et d'aménagement du territoire et assurer systématiquement la mise à jour des données.	Milieu municipal	MAMH et MELCC	Moyenne
26	Identifier des secteurs d'intervention prioritaires pour le contrôle du ruissellement, entre autres par une acquisition de connaissances sur le degré d'imperméabilisation des sols.	Milieu municipal	CRE, OBV et organismes du milieu	Moyenne
27	Favoriser le développement et le maintien des infrastructures vertes et naturelles aux endroits plus problématiques en termes de ruissellement.	Milieu municipal et organismes du milieu		Moyenne
28	Poursuivre les efforts visant l'adoption de meilleures pratiques favorisant une réduction du ruissellement en milieu forestier.	OBV et organismes du milieu	MFFP	Moyenne
29	Réaliser une approche de gestion des inondations par le risque et intégrer celle-ci dans les documents de planification.	Milieu municipal	MAMH, MELCC et MSP	Moyenne à longue
30	Intégrer l'espace de mobilité des cours d'eau dans les outils de planification.	Milieu municipal	MAMH et MELCC	Moyenne à longue
31	Poursuivre les travaux de modélisation en lien avec le projet d'actualisation de la cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQ.	CMQ	MAMH, MELCC, MRC et municipalités	Courte

Axe 3

Protéger, utiliser de façon durable, restaurer et créer des écosystèmes naturels

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières, les lacs et les milieux naturels doivent être considérés comme des éléments structurants du territoire. La diversité biologique doit en outre être favorisée et la capacité de support des écosystèmes davantage respectée. Par le passé, nous avons été témoins de la dégradation de plusieurs lacs, cours d'eau, et milieux naturels. Pour améliorer la qualité et la résilience de nos milieux de vie, nous devons nous assurer de protéger nos écosystèmes, de les mettre en valeur par une utilisation durable, et de restaurer ceux qui ont été dégradés.

Orientation 9

Maintenir l'intégrité des écosystèmes et limiter les impacts des activités humaines sur ceux-ci

Objectifs

- Identifier et protéger des milieux naturels d'intérêt
- Favoriser une utilisation durable des milieux naturels, forestiers, agricoles et des ressources naturelles
- Limiter l'envasement, la sédimentation et le comblement dans les lacs et les cours d'eau problématiques
- Privilégier le développement de façon à consolider le tissu urbain et villageois et préserver les milieux à fortes valeurs écologiques
- Améliorer les connaissances sur les milieux humides et hydriques

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
32	Identifier et prioriser les milieux naturels d'intérêt pour la conservation en considérant notamment leurs rôles et leur valeur écologique.	MRC	CMQ, municipalités, CRE, OBV et organismes de conservation	Courte
33	Augmenter la superficie d'espaces naturels protégés en favorisant notamment leur conservation par des mesures légales.	Organismes de conservation, CMQ, MRC et municipalités	OBV, CRE, MELCC et MAMH	Moyenne
34	Réaliser des ententes de conservation volontaires des milieux naturels avec des propriétaires.	Organismes de conservation	OBV et CRE	Moyenne
35	Accompagner les propriétaires forestiers privés dans l'utilisation durable de leurs ressources.	Associations forestières et agences de mise en valeur des forêts privées	OBV, milieu municipal et MFFP	Moyenne
36	Favoriser la mise en place de mesures agroenvironnementales de conservation des sols.	Clubs conseil en agroenvironnement, milieu municipal et OBV	MAPAQ, UPA, IRDA et CISA	Longue
37	Intégrer des mesures de préservation des milieux naturels à haute valeur écologique pour tout nouveau développement.	Milieu municipal		Moyenne
38	Poursuivre la consolidation du tissu urbain et périurbain en utilisant des espaces vacants ou non optimisés ou en favorisant la requalification.	Milieu municipal		Courte
39	Acquérir des connaissances sur la localisation et les fonctions écosystémiques des milieux humides.	MRC	CMQ, OBV, CRE et organismes du milieu	Courte
40	Documenter l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) et l'indice de qualité morphologique (IQM) dans les bassins versants d'intérêt métropolitain.	OBV	Milieu municipal et universités	Moyenne

Orientation 10

Restaurer des écosystèmes dégradés ou artificialisés et veiller à la préservation et au rétablissement de la biodiversité

Objectifs

- Restaurer et créer des milieux humides et hydriques ainsi que d'autres milieux naturels d'intérêt
- Prévenir l'introduction et limiter la dispersion des espèces envahissantes
- Améliorer la connectivité écologique des milieux naturels
- Rétablir les populations de certaines espèces fauniques et floristiques
- Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et leurs composantes

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
41	Réaliser des études et des projets pilotes de décanalisation et/ou de délinéarisation et/ou de restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau afin d'améliorer leurs fonctions écologiques.	CMQ	Milieu municipal	Courte
42	Restaurer et créer des milieux humides et hydriques dans des secteurs d'intérêt.	MRC	CMQ, municipalités, organismes de conservation et milieu de la recherche	Moyenne
43	Soutenir les mécanismes d'échanges et de diffusion d'informations relatives aux espèces exotiques envahissantes (EEE).	Milieu municipal	Organismes de conservation, OBV et CRE	Courte
44	S'assurer d'intégrer la notion de connectivité écologique des milieux naturels à l'échelle des projets de développement sur le territoire.	Milieu municipal	Organismes de conservation, OBV et CRE	Moyenne
45	Entretenir les installations et les infrastructures afin de limiter les impacts sur la faune aquatique.	Milieu municipal	Organismes du milieu	Moyenne
46	Favoriser la mise en place de sites susceptibles d'accueillir des espèces à statut.	Organismes de conservation	Milieu municipal et OBV	Moyenne
47	Mettre en œuvre des programmes de suivi d'habitats d'intérêt.	Organismes de conservation, OBV et organismes du milieu	Milieu municipal	Moyenne

Axe 4

Mettre en valeur les accès publics, le patrimoine et les paysages

L'eau constitue un patrimoine naturel indispensable, qu'il importe de préserver et de mettre en valeur. Le développement d'accès publics conviviaux et la formation d'un vaste réseau de cours d'eau, de lacs et de milieux naturels connectés et facilement accessibles, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, pourrait constituer un élément important de l'identité territoriale et une source de fierté pour tous.

Orientation 11

Consolider et développer le réseau d'accès publics aux lacs, aux cours d'eau et aux milieux naturels dans le respect de leur capacité de support

Objectifs

- Promouvoir, accroitre et encadrer le réseau d'accès et de liens publics au fleuve, aux rivières, aux lacs et aux milieux naturels ainsi que leurs interconnexions et proximité avec les quartiers résidentiels
- Acquérir des terrains et aménager des infrastructures d'accès et de services en bordure du fleuve, des rivières, des lacs ainsi que des milieux naturels

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
48	Amorcer l'élaboration d'une planification en matière de création d'accès publics aux cours et plans d'eau pour l'ensemble du territoire métropolitain, notamment en identifiant les lacunes en accès et les opportunités de création d'accès.	Milieu municipal	Organismes de conservation et associations récréatives	Courte
49	Favoriser l'aménagement d'espaces publics, de promenades, de parcs linéaires, de boucles de sentiers et d'espaces éphémères près des plans d'eau et promouvoir leur existence.	Milieu municipal		Moyenne
50	Encadrer le réseau d'accès et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques d'utilisation.	Milieu municipal	Organismes privés	Courte
51	Aménager des infrastructures d'accès et de services où l'on retrouve des accès publics aux plans d'eau.	Milieu municipal	Organismes de conservation et associations récréatives	Longue

Orientation 12

Protéger et valoriser les liens culturels, identitaires ou patrimoniaux ainsi que les paysages d'intérêt liés à l'eau

Objectifs

- Bonifier l'offre d'activités récréatives, sportives et culturelles adaptée au milieu en lien avec l'eau
- Préserver la qualité des paysages d'intérêt et développer des points de vue sur le fleuve, les rivières et les lacs
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et certains usages perdus ou délaissés au fil du temps

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
52	Renforcer la prise en compte des études paysagères dans les outils de planification.	Milieu municipal	Commission de la Capitale-Nationale	Moyenne



La quiétude du Cap-Tourmente.

© Béatrice Pauly

Comité de réflexion

Membres ayant participé aux travaux entre 2019 et 2021

- Michel Beaulieu, Municipalité de Lac-Beauport
- Jean-Claude Belles-Isles, Ville de Lévis
- Lori-Jeanne Bolduc, Conseil de la Nation huronne-wendat
- Véronique Brochu, Comité de bassin de la rivière Chaudière - COBARIC
- Sharon Clavet, Ville de Québec
- Andréane Chabot, Conseil de bassin de la rivière Etchemin - CBE
- Mélanie Deslongchamps, AGIRO
- Gabriel Deraspe, Canards Illimités
- Louis Desrosiers, Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury
- Nancy Dionne, Organismes de bassins versants de la Capitale
- Sophie Duchesne, INRS-ETE
- Guy Dumoulin, Ville de Lévis
- Russell Gilbert, Comité de bassin de la rivière Chaudière - COBARIC
- Jean-François Guillot, MRC de La Côte-de-Beaupré
- David Huard, Ouranos
- Denis Jean, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Sylvain Jutras, Université Laval - Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique / Département des sciences du bois et de la forêt
- Jean Landry, Organismes de bassins versants Charlevoix-Montmorency
- Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- Pierre Lefrançois, MRC de L'Île-d'Orléans
- Simon Lemieux, MRC de L'Île-d'Orléans
- Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- Manuel Rodriguez, Université Laval - Chaire de recherche en eau potable / École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional
- Claude Sauvé, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier - CBJC
- Nicolas Talbot, MRC de La Jacques-Cartier
- Alexandre Turgeon, Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale
- Martin Vaillancourt, Regroupement des conseils régionaux de l'environnement
- Suzanne Verreault, Ville de Québec

Accompagnateurs

- Charles-Éric Bernier, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Marie-Andrée Boisvert, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Caroline Brodeur, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Andréane Choinière, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Anthony Kish, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- François Proulx, Université Laval - Chaire de recherche en eau potable / École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional
- Éloise Richard-Choquette, Communauté métropolitaine de Québec - CMQ
- Antoine Verville, Regroupement des organismes des bassins versants du Québec - ROBVQ



L'eau, une ressource essentielle dans notre quotidien.

VISION MÉTROPOLITAINE DE L'EAU

Communauté métropolitaine de Québec